

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Arvalin PHOS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Detia Freyberg GmbH
Rue: Dr.-Werner-Freyberg-Straße 11
Lieu: D-69514 Laudenbach
Téléphone: +49-6201-708-0
e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de
Téléfax: +49-6201-708-427

1.4. Numéro d'appel d'urgence: number ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Autorisation n°: FR-2014-0100

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables: Water-react. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

phosphure d'aluminium

Ammonium carbamat

phosphine

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H260

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 2 de 10

| | |
|------|--|
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P501 | Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les réglementations nationales doivent être également observées! |
| P402+P404 | Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Poudre d'extinction; Sable; Dioxyde de carbone (CO2). |
| P403 | Stocker dans un endroit bien ventilé. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P235 | Tenir au frais. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P335 | Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. |
| P321 | Traitement spécifique (voir Description des premiers secours sur cette étiquette). |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P234 | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| P232 | Protéger de l'humidité. |
| P223 | Éviter tout contact avec l'eau. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

| | |
|--------|--|
| EUH029 | Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. |
| EUH032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |

Conseils supplémentaires

Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau. L'emballage doit être ouvert à l'extérieur par temps sec.

2.3. Autres dangers

Mortel par ingestion ou par inhalation. Toxique par contact cutané. Très toxique pour poissons.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 3 de 10

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | | | |
| 20859-73-8 | phosphure d'aluminiumphosphure d'aluminium | | | 56 % |
| | 244-088-0 | 015-004-00-8 | | |
| | Water-react. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100); H260 H300 H311 H330 H400 EUH029 EUH032 | | | |
| 1111-78-0 | Ammonium carbamat | | | > 20 % |
| | 214-185-2 | | 01-2119493982-22 | |
| | Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318 | | | |
| 7803-51-2 | phosphine | | | - % |
| | 232-260-8 | 015-181-00-1 | | |
| | Flam. Gas 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H220 H330 H314 H400 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. Symptômes: Vomissement, Maux de tête, Troubles respiratoires, Vertiges. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur).. Appliquer dès le début un spray de cortisone.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Enlever les résidus du produit avec du coton non-ductueux; rincer avec beaucoup d'eau et mettre des gouttes de collyres liquides, lorsque toute trace de poudre résiduelle a disparu. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, vertiges, difficulté à respirer l'anxiété et les nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Premiers secours: Methylprednisolon, Ventolair®

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 4 de 10

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂).; Sable; Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque d'autoinflammation.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne jamais rajouter d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Laisser immédiatement la zone dangereuse Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Éviter le contact avec les yeux. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Éviter le contact avec la peau. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'état sec avec précaution. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux. Envoyer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Eviter la formation de poussière. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec eau. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

Préventions des incendies et explosion

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de: Eau. Acide

Information supplémentaire

Tenir à l'écart de: Eau Acide Humidité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 5 de 10

acides. Tenir à l'écart de: Eau.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide. Eau

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

biocides

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|---------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7803-51-2 | Hydrogène phosphoré | 0,1 | 0,14 | | VME (8 h) | |
| | | 0,2 | 0,28 | | VLE (15 min) | |

Conseils supplémentaires

Seuil de l'odeur de phosphure d'hydrogène: 0,02 demander jusqu'à 3 ppm selon la sensibilité TRGS 402e

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection à la norme EN 166:2001 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

gants de protection appropriés. ZBNitril et Gants de latex (NQA 1,5) testés en fonction de l'UE-374-3-2 et EU374

Protection de la peau

des vêtements protecteurs appropriés selon BGR 189 (HGB: «Règles pour l'utilisation de vêtements de protection») Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Respirateur en conformité avec la norme DIN EN 141, type B, de couleur grise

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

6, 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|---|
| L'état physique: | solide . développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse |
| Couleur: | gris |
| Odeur: | ail |

Testé selon la méthode

pH-Valeur: Test non nécessaire.

Modification d'état

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 6 de 10

| | |
|--|--------------------------|
| Point de fusion: | > 500 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Test non nécessaire. |
| Point de sublimation: | Test non nécessaire. |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| : | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | |
| solide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |

Dangers d'explosion

Cette information n'est pas disponible.

| | |
|----------------------------------|---|
| Limite inférieure d'explosivité: | 1,8 |
| Limite supérieure d'explosivité: | Cette information n'est pas disponible. |
| Température d'inflammation: | Cette information n'est pas disponible. |

Température d'auto-inflammabilité

solide: Cette information n'est pas disponible.
gaz: Cette information n'est pas disponible.

| | |
|--------------------------------|---|
| Pression de vapeur: | 34,6 hPa |
| Densité: | 2,0147 g/cm ³ |
| Viscosité dynamique: | non applicable |
| Viscosité cinématique: | non applicable |
| Durée d'écoulement: | non applicable |
| Densité de vapeur: | non applicable |
| Test de séparation de solvant: | Cette information n'est pas disponible. |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.2. Stabilité chimique

Manipuler sous gaz inerte.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

10.4. Conditions à éviter

voir point 7

10.5. Matières incompatibles

Protéger de l'humidité. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Tenir à l'écart de: L'eau et les acides.
Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le phosphore d'hydrogène, le pentoxyde de phosphore, l'acide phosphorique, voir également la section 5.3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 7 de 10

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Très toxique. Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Toxicité aiguë, dermique.

| N° CAS | Substance | | | |
|------------|--|-----------------------|--------|--------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source |
| 20859-73-8 | phosphure d'aluminiumphosphure d'aluminium | | | |
| | par voie orale | ATE 5 mg/kg | | |
| | dermique | ATE 300 mg/kg | | |
| | par inhalation vapeur | ATE 0,05 mg/l | | |
| | par inhalation aérosol | ATE 0,005 mg/l | | |
| 1111-78-0 | Ammonium carbamat | | | |
| | par voie orale | DL50 >681-<1470 mg/kg | Ratte | |
| 7803-51-2 | phosphine | | | |
| | par inhalation vapeur | ATE 0,5 mg/l | | |
| | par inhalation aérosol | ATE 0,05 mg/l | | |

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible. Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible. Les essais de longue durée n'ont pas fourni d'indices d'un effet cancérogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

-

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Se décompose au contact de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se décompose spontanément dans l'eau. Les données écologiques ne décrivent ainsi que l'effet des produits de décomposition.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 8 de 10

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances de ce mélange ne répondent pas à la PBT-/vPvB-Kriterien REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Effets sur les microorganismes du sol; Présente un très grave danger pour l'eau. (WGK 3)

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit: 061301, Ne pas utiliser d'eau.

L'élimination des matières dégazées se fera en observant la réglementation en vigueur (N/ du code déchets : 060316

emballages vides mais non nettoyés : Rincer à l'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit061301 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs; produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides
Classé comme déchet dangereux.**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|-----------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN1397 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | PHOSPHURE D'ALUMINIUM |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 4.3+6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | I |
| Étiquettes: | 4.3+6.1 |



| | |
|---|-----|
| Code de classement: | WT2 |
| Dispositions spéciales: | 507 |
| Quantité limitée (LQ): | 0 |
| Catégorie de transport: | 1 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité limitée: E0. Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--------------------------|--------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN1397 |
|--------------------------|--------|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 9 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PHOSPHURE D'ALUMINIUM

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I
Étiquettes: 4.3+6.1



Code de classement: WT2
Dispositions spéciales: 507 802
Quantité limitée (LQ): 0

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité limitée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1397
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALUMINIUM PHOSPHIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I
Étiquettes: 4.3+6.1



Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 0
EmS: F-G, S-N
Groupe de ségrégation: chlorites

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1397
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALUMINIUM PHOSPHIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I
Étiquettes: 4.3+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 487
IATA-Quantité maximale (cargo): 15 kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Arvalin PHOS

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R001-FR-01

Page 10 de 10

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité limitée: E0
Passenger-LQ: Forbidden
Cargo Aircraft only

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec eau.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H260 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH029 | Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. |
| EUH032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)